

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 juillet (11/07/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juillet, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Madame BAULU est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

08 – 11 juillet 2019

8. Politique de la ville – appel à projets DIRECCTE Occitanie « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux »

Rapporteur : Mme BAULU

Vu la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017 ,

Vu l'article 259 de la loi n°2018 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et la note d'information relative à la dotation politique de la Ville de Moissac au titre de l'année 2019,

Vu les articles L.2334-40 et L.2334-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles R.2334-36 à R.2334-38 du CGET,

Considérant le contrat de ville 2015/2022 de Moissac signé le 10 juillet 2015

Considérant le protocole de renouvellement urbain Moissac signé le 11 juillet 2016,

Considérant le plan opérationnel « Quartiers politique de la ville du Tarn et Garonne », volet économie et emploi, deuxième tranche Contrat de Ville du 14 septembre 2018,

Considérant l'appel à projets DIRECCTE Occitanie « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » publié le 21 février 2019

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal :

- De répondre à l'appel à projets sus cité
- D'être le chef de file du consortium
- D'approuver le plan de financement

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),

DECIDE de répondre favorablement à l'appel à projets DIRECCTE Occitanie « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux »,

APPROUVE la désignation de la ville de Moissac en qualité de « chef de file » du consortium,

APPROUVE le plan de financement du projet 2019/2020/2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les actes relatifs à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 12 juillet 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

